



Date de limite de code dépassée, règles pour repasser le permis?

Par **marine1374**, le **13/03/2008 à 12:15**

Bonjour, j'ai passé mon permis que j'ai raté et la date de limite de mon code est dépassée je sais donc qu'il faut le repasser mais qu'en est-il des heures de conduite? dois-je refaire les 20h? peut-on me refuser? j'ai entendu dire qu'une place de code = une place de permis donc il n'y aurait pas besoin de repasser les 20h. merci pour votre aide

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008 à 14:06**

Bonjour.
Non, vous n'avez pas besoin de repasser les 20 heures.